

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 20 janvier 2026, à 19 h sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Gordon Burke, maire de la Municipalité de Grosse-Île
M. Louis Arseneault, conseiller du district 2
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 3
M. Georges Painchaud, conseiller du district 4
M. Sébastien Cyr, conseiller du district 5
M. Gil Thériault, conseiller du district 6

Sont aussi présents :

M. Jean A. Hubert, directeur général par intérim
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque dix personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

La séance est ouverte à 19 h par le président, Antonin Valiquette.

CM2601-0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance et confirmation de la réception de l'avis de convocation de la séance ordinaire du 20 janvier 2026
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2025
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance

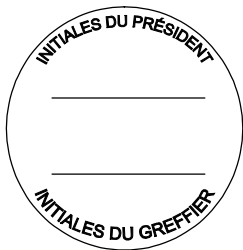


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes
 - 7.1.2 Demande de contribution financière : École Centrale – Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.1.3 Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) – Renouvellement du mandat d'une représentante municipale au sein du conseil d'administration
 - 7.1.4 Autorisation de signature – Entente avec la Sûreté du Québec – Programme de cadets
 - 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) – Approbation du budget révisé 2025
 - 7.2.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2025
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
 - 7.4 Travaux publics
 - 7.5 Sécurité publique
 - 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Octroi de contrat de gré à gré – Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine – Réalisation des activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
 - 7.6.2 Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Appel à projets thématique 2025 – Recommandations du comité de vitalisation
 - 7.6.3 Modification à la résolution CM2507-1214 – Convention d'aide financière – Programme de soutien au transport adapté du Volet 1 régulier – Ministre des Transports et de la Mobilité durable
 - 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8 Infrastructures et bureau de projets



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

- 7.9 Attractivité, communications et expérience citoyenne
 - 7.9.1 Ajustement du financement – Stratégie d’attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2601-0002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2025.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tel qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

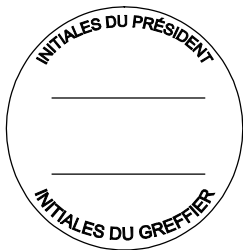
CM2601-0003

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période finissant le 18 décembre 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

Sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 052 334,74 \$.



No. de résolution
ou annotation

CM2601-0004

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes

CONSIDÉRANT l'élection générale tenue le 2 novembre 2025 lors de laquelle les personnes suivantes ont été élues :

- Antonin Valiquette, maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- Johanne Lebel, conseillère du District 1;
- Louis Arseneault, conseiller du District 2;
- Hugues Lafrance, conseiller du District 3;
- Georges Painchaud, conseiller du District 4;
- Sébastien Cyr, conseiller du District 5;
- Gil Thériault, conseiller du District 6;
- Bernard Richard, conseiller du District 7;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'élus représentant la Municipalité ou la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de désigner les personnes nommées à l'annexe A, jointe à la présente résolution, pour siéger aux commissions, comités, instances internes et externes, mentionnés à ladite annexe, jusqu'à leur démission, leur destitution ou leur remplacement.



No. de résolution
ou annotation

CM2601-0005

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

Demande de contribution financière : École Centrale – Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine

- CONSIDÉRANT QUE le conseil est sollicité par les organismes du milieu désirant obtenir une contribution financière ou autres formes de dons en bien ou en service;
- CONSIDÉRANT l’analyse effectuée à l’égard de chacune de ces demandes;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l’importance de soutenir financièrement les organismes locaux, tout en tenant compte des nombreuses demandes soumises, de certains paramètres et du budget disponible restreint;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gordon Burke,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

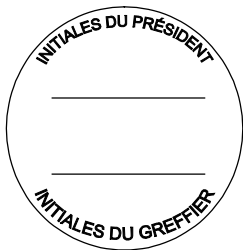
d’approuver le versement des contributions financières suivantes à même le budget spécial de contribution des élus :

Organisme	Contribution
École Centrale	Contribution de 300 \$ pour aider à couvrir les coûts liés à la production et à l'impression des cartes de souhaits conçues par les élèves de 3 ^e et 4 ^e années, pour amasser des fonds afin d'enrichir leur bibliothèque de classe.
Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine	Gratuité de la Maison de la culture, incluant l'accès complet à la salle, le système de son, la cuisine, le projecteur et tout autre équipement ou installation nécessaire, dans le cadre de la soirée commémorative du 30 ^e anniversaire de l'Association le 15 mai 2026.

CM2601-0006

Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) – Renouvellement du mandat d'une représentante municipale au sein du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Christine LeBlanc, représentante de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH), arrivera à échéance le 30 janvier 2026;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil municipal de maintenir la représentation municipale au sein du conseil d’administration de l’OMH et de renouveler le mandat de madame LeBlanc pour une période de 3 ans;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal reconduise le mandat de madame Marie-Christine LeBlanc comme administratrice à l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, et ce, jusqu'au 30 janvier 2029.

CM2601-0007

Autorisation de signature – Entente avec la Sûreté du Québec – Programme de cadets

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite améliorer la sécurité publique et le service à la communauté par la mise en place d'un programme de cadets policiers en collaboration avec la Sûreté du Québec (SQ) pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QU' un tel programme permettra de renforcer l'effectif de la SQ et d'offrir une expérience enrichissante aux jeunes dans le domaine de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la SQ a proposé une entente visant à encadrer l'embauche de deux cadets policiers, ainsi que les modalités de leur intégration au sein de l'organisme;

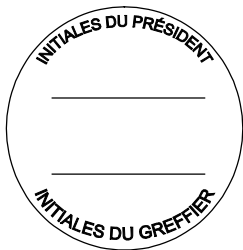
CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à définir les responsabilités respectives de la Communauté maritime et de la SQ, ainsi que les conditions relatives à l'embauche, la formation et la supervision des cadets policiers;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été examinée par la direction générale et jugée conforme aux attentes de la Communauté maritime et bénéfique pour la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Louis Arseneault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la signature de l'entente entre la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et la Sûreté du Québec pour l'embauche et l'intégration de deux cadets policiers dans le cadre du programme de cadets policiers de l'été 2026;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

d'autoriser la Direction générale ou, en son absence la Directon des services administratifs et de la trésorerie, à signer l'entente au nom de la Communauté maritime, conformément aux modalités établies;

de mandater la Direction de la sécurité publique et de la sécurité incendie pour assurer le suivi de cette entente et la mise en œuvre du programme de cadets policiers;

de financer cette dépense de 15 300 \$ par le budget de fonctionnement.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2601-0008

Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) – Approbation du budget révisé 2025

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a soumis pour approbation le budget révisé pour l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) en date du 4 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, à titre de partenaire financier, doit approuver ce budget révisé qui prévoit une contribution financière municipale correspondant à 10% du déficit à répartir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

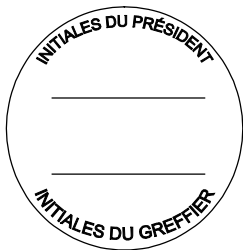
d'approuver le budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, tel qu'il a été présenté par la Société d'habitation du Québec;

que la participation financière municipale ajustée en conséquence est de 72 696\$, ce qui correspond à 10% du déficit à répartir.

CM2601-0009

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2025

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine une compensation de 250 609 \$ relative à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2025;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

CONSIDÉRANT QU’ en vertu du décret n° 1130-2005 et des dispositions prévues à la *Loi sur certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la municipalité centrale est propriétaire des voies de circulation constituant le réseau artériel à l’échelle de l’agglomération;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine atteste de la véracité des frais engagés, au ministère des Transports et de la Mobilité durable, et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

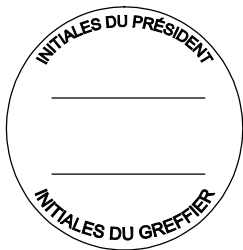
RESSOURCES HUMAINES

CM2601-0010

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

CONSIDÉRANT le Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations actuellement en vigueur, et plus spécifiquement, son article 18 portant sur la délégation du pouvoir d’embauche d’un employé salarié et, par conséquent, le pouvoir d’autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel autorisés par la Direction générale pour la période se terminant le 23 décembre 2025;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gordon Burke,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée
par le Service des ressources humaines pour la période se terminant
le 23 décembre 2025.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2601-0011

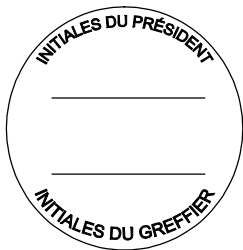
Octroi de contrat de gré à gré – Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine – Réalisation des activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 15 de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine doit élaborer, adopter et mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), à l'échelle de son territoire, et déposer celui-ci auprès ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté, le 18 mars 2025, une résolution visant à autoriser la signature de la convention d'aide financière – Mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), Mesure 2.1 du Plan national de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine a réalisé l'ensemble des démarches du PRMHH jusqu'à ce jour et qu'il est nécessaire que cet organisme puisse poursuivre le travail par la mise en œuvre d'activités ciblées au plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté la version définitive du PRMHH à la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2025 et que celui-ci a été approuvé par le MELCCFP le 17 juin de la même année;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Louis Arseneault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré au Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine au coût total de 263 225 \$ réparti sur 3 ans (2025-2026 : 50 500 \$ / 2026-2027 : 110 840 \$ / 2027-2028 : 101 885 \$) pour la réalisation des activités de mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

d'autoriser la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ou, en son absence, la Direction générale, à signer l'offre de service déposée par le Comité ZIP pour la réalisation d'activités pour la mise en œuvre du PRMHH;

de financer cette dépense à 100% par le Programme d'aide financière intitulé : *Réalisation des activités nécessaires à la mise en œuvre du PRMHH*.

CM2601-0012

Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Appel à projets thématique 2025 – Recommandations du comité de vitalisation

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | le dépôt de neuf demandes d'aide financière au volet 3 « Appels à projets thématique » du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4); |
| CONSIDÉRANT QUE | le comité de vitalisation a procédé à l'étude de ces demandes le 20 novembre 2025 et que quatre projets répondent aux critères d'admission et de sélection, lesquels font l'objet d'une recommandation positive; |
| CONSIDÉRANT QUE | les projets déposés correspondent directement aux axes de vitalisation déterminés dans le cadre de vitalisation; |
| CONSIDÉRANT | l'enveloppe allouée au volet 3 du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité pour l'année en cours; |

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) de 49 624 \$, ainsi que 30 000 \$ provenant de l'entente de développement en culture, pour un total de 79 624 \$, soit consentie aux projets ayant reçu une recommandation positive, et ce,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

conditionnellement à la confirmation des autres partenaires financiers :

Nom du projet (promoteur)	Montant accordé / Montant du projet
Initiation au curling pour les jeunes (Club de curling des Îles)	2 124 \$/ 2 360 \$
La joie par la culture (École Cindy Mae Danse)	30 000 \$/ 50 050 \$
Club jeunesse de plein air et environnement des Îles-de-la-Madeleine (Attention Frag'Îles)	30 000 \$/ 36 421 \$
Ateliers de création de jeux et de soirées thématiques (Olyve)	17 500 \$/ 35 000 \$

CM2601-0013

Modification à la résolution CM2507-1214 – Convention d'aide financière – Programme de soutien au transport adapté du Volet 1 régulier – Ministre des Transports et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025, le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro CM2507-1214, autorisant entre autres le dépôt d’une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant l’octroi d’une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1 régulier;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution le conseil autorisait la Direction générale ou, en son absence, la Direction des services administratifs et de la trésorerie, à signer tout document donnant plein effet à ladite résolution;

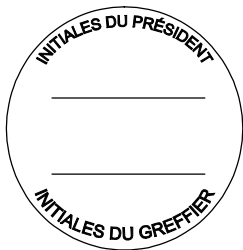
CONSIDÉRANT QUE la Convention d’aide financière reçue du MTMD exige deux signatures;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de nommer un second signataire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de modifier la résolution portant le numéro CM2507-1214 afin de nommer le maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme deuxième signataire à la Convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté du Volet 1 régulier, en plus de la Direction générale ou, en son absence, la Direction des services administratifs et de la trésorerie.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

ATTRACTIVITÉ, COMMUNICATIONS ET EXPÉRIENCE CITOYENNE

CM2601-0014

Ajustement du financement – Stratégie d’attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

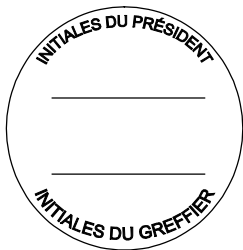
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Stratégie d'attraction des personnes par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine en 2018;
- CONSIDÉRANT les retombées positives de la Stratégie d'attraction sur le territoire depuis sa mise en place en 2018;
- CONSIDÉRANT QUE l’entente avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec (MAMH) via le Fonds régions et ruralité (FRR) viendra finalement à échéance dans sa forme actuelle le 31 mars 2026 plutôt que le 31 décembre 2025;
- CONSIDÉRANT l'importance de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;
- CONSIDÉRANT qu’une somme de 30 526 \$ a été attribuée au surplus libre de la Communauté maritime alors qu’elle devait plutôt revenir au budget de la Stratégie d’attraction des personnes;
- CONSIDÉRANT que la Communauté maritime devrait en venir à une entente sectorielle en attractivité d’ici le 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d’approuver l’appropriation de 30 526 \$ du surplus libre de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour l’affecter au budget la Stratégie d’attraction des personnes, afin de financer une partie du budget 2026;

d’autoriser la Direction de l’attractivité, des communications et de l’expérience citoyenne, ou, en son absence, la Direction générale, à assurer le suivi de ce budget de projet.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

20 janvier 2026

AFFAIRES DIVERSES

Le point suivant est porté à l'attention des membres du conseil :

- Rappel de la séance extraordinaire le 27 janvier 2026 concernant le budget 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CM2601-0015

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 32.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière

ANNEXE A

Représentants de la Municipalité et de la Communauté maritime au sein des comités et commissions consultatives internes et externes	
Nom du comité	Nomination
COMITÉS EXTERNES	
Centre d'appel d'urgence des municipalités de l'Est du Québec (CAUMEQ)	Hugues Lafrance
Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)	Antonin Valiquette
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (membre du conseil d'administration d'établissement – Nommé par le C.A. de Santé Québec)	Antonin Valiquette
Comité aviseur du Plan de développement d'une communauté nourricière	Gil Thériault
Comité consultatif (aviseur) – Réseau Accès PME	Louis Arseneault
Comité consultatif agricole	Gil Thériault
Comité de gestion de l'entente sectorielle en économie sociale	Louis Arseneault (observateur)
Comité de la sécurité publique (SQ)	Gordon Burke Hugues Lafrance Georges Painchaud
Comité de sélection FRR – Fonds régions et ruralité (volet 1)	Antonin Valiquette Johanne Lebel
Comité des travaux publics	Johanne Lebel Sébastien Cyr Hugues Lafrance Antonin Valiquette
Coop d'habitation l'Oasis	Gil Thériault
Corporation de développement économique (La Vague)	Antonin Valiquette Louis Arseneault
Corporation immobilière des Îles-de-la-Madeleine (La Vague)	Antonin Valiquette Louis Arseneault

Représentants de la Municipalité et de la Communauté maritime au sein des comités et commissions consultatives internes et externes	
Nom du comité	Nomination
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	Antonin Valiquette
Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Antonin Valiquette Hugues Lafrance
Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM)	Antonin Valiquette Hugues Lafrance
Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)	Antonin Valiquette
Table de concertation sur les VTT	Gil Thériault
Table régionale en mobilité durable (RÉGIM)	Antonin Valiquette
Tourisme Îles-de-la-Madeleine	Sébastien Cyr
COMITÉS INTERNES	
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	Hugues Lafrance Georges Painchaud (remplaçant)
Comité consultatif municipal – Politique du vivre-ensemble	Georges Painchaud
Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE)	Antonin Valiquette Gordon Burke
Comité de suivi de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA)	Bernard Richard Gordon Burke
Comité de suivi de la Politique-cadre de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine (PCDT)	Sébastien Cyr Georges Painchaud
Forum des partenaires	Antonin Valiquette Gordon Burke
Santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (démarche de trajectoire d'adaptation aux changements climatiques de la direction)	Louis Arseneault
Table pêche et mariculture	Antonin Valiquette Gil Thériault

Représentants de la Municipalité et de la Communauté maritime au sein des comités et commissions consultatives internes et externes	
Nom du comité	Nomination
COMMISSIONS	
Commission consultative des transports	Antonin Valiquette Johanne Lebel
Commission consultative sur les enjeux énergétiques	Hugues Lafrance Sébastien Cyr Antonin Valiquette
Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières	Antonin Valiquette Sébastien Cyr

ANNEXE A
MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
2025

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN D'ÉTÉ

Système de sécurité	
Marquage de rue	33 768.97 \$
Glissière de sécurité	0.00 \$
Signalisation	4 806.35 \$
Total sytème de sécurité	38 575.32 \$

Chaussées

Resurfacage chemins	
Scellement de fissures	0.00 \$
Niveleuse	56 774.34 \$
Asphalte chaude (contrat)	91 313.33 \$
Asphalte chaude (en régie)	238 904.77 \$
Asphalte froide	60 086.95 \$
Sous-total	447 079.39 \$
Moins subvention MTQ	0.00 \$
	0.00 \$
Sous total subventions	0.00 \$

Total chaussée	447 079.39 \$
----------------	---------------

Abords de route	
Fauchage	16 934.47 \$
Total abords de route	16 934.47 \$

Total entretien d'été	502 589.18 \$
-----------------------	---------------

ENTRETIEN D'HIVER

Déneigement	70 239.18 \$
Déneigement Ile d'Entrée	35 611.76 \$
Déglacage avec fondant (Sel)	46 094.23 \$
Location de machinerie	0.00 \$
Total entretien d'hiver	151 945.17 \$

Total dépenses fonctionnement	654 534.35 \$
-------------------------------	---------------

TOTAL	654 534.35 \$
-------	---------------

Subvention confirmé	250 609.00 \$
---------------------	---------------